

PLU : MODIFICATION SIMPLIFIÉE



Le 23 septembre 2021, le Conseil municipal a voté la mise à disposition d'un dossier de modification simplifiée du PLU auprès du public.

Objectif : permettre, entre autres, la construction d'un nouveau collège dans la ZAC de la Demi-Lieue, actée par le Conseil départemental en mars 2021

Afin qu'il puisse sortir de terre dans cette zone de quartier pavillonnaire, cette « retouche » de notre PLU est nécessaire.

Du 12 janvier au 13 février 2023, les Osnysois pourront consulter le dossier et formuler leurs observations, en mairie ou *via* un lien sur osny.fr. Elles seront traitées dans le bilan présenté par le maire devant le Conseil municipal, qui délibérera sur cette modification.

